

## **RÈGLEMENTS DU TIRAGE**

### **Grand tirage RAID Banque Nationale édition 9.5**

---

1. La vente des billets pour le tirage débute le 10 juillet 2020 et se termine le 26 septembre 2020 à 13 h 30.
2. Chaque billet donne une chance de gagner un chèque cadeau de 15 000 \$ (taxes incluses) applicable à l'achat de vélos TREK et d'accessoires Bontrager chez Sport Olympe.
  - Le client peut choisir un ou plusieurs vélos pour le montant maximum;
  - Le modèle du vélo est à la discrétion du gagnant (montagne, route, hybride et vélo électrique);
  - Le montant pourra servir à l'achat d'équipement pouvant aller sur le vélo de la marque Bontrager (compteur, porte-bouteilles, etc.) ainsi que des vêtements et accessoires Bontrager (casques, souliers, maillots, etc.);
  - La valeur des vélos et équipements est valide sur le prix régulier (pas d'escompte ni rabais applicable);
  - Si le gagnant choisit un ou des vélos et accessoires d'une valeur moindre de 15 000 \$ taxes incluses, la différence est non remboursable et non monnayable;
  - Le gagnant a une période maximale de 1 an pour échanger son prix soit jusqu'au 22 octobre 2021.
3. Pour participer au tirage de ce prix, tous les billets complétés devront être reçus au plus tard le 26 septembre à 13 h 30 au bureau de la Fondation.
4. Le prix doit être réclamé dans les 30 jours suivant la date du tirage. La date ultime pour réclamer les prix est le 22 novembre 2020.
5. La date ultime pour se prévaloir du crédit chez Sport Olympe est le 22 octobre 2021.
6. Le nom du gagnant sera publié dans les médias choisis par la Fondation Hôtel-Dieu de Lévis, sur son site internet [www.fhdl.ca/loteries/](http://www.fhdl.ca/loteries/) et sur sa page Facebook [facebook.com/fondationhdl/](https://www.facebook.com/fondationhdl/)
7. Le gagnant sera choisi au hasard et les chances de gagner dépendent du nombre de billets vendus.
8. Le nombre de billets émis est de cinq cent (500) au coût de cent dollars (100 \$) pour un billet ou au coût de deux cent cinquante dollars (250 \$) pour

trois billets ou douze (12) chances pour 1 000\$ chacun numéroté de 001 à 500.

9. Les tirages seront effectués sous la vérification de la firme Lemieux Nolet, comptables professionnels agréés.
10. La Fondation Hôtel-Dieu de Lévis contactera les gagnants dans les 48 heures suivant le tirage et le prix devra être réclamés au bureau de la Fondation Hôtel-Dieu de Lévis, 143 rue Wolfe, Lévis, dans un délai de trente (30) jours.
11. Ce tirage est tenu au bénéfice de la Fondation Hôtel-Dieu de Lévis, 143 rue Wolfe, Lévis G6V 3Z1
12. Tout différend quant à l'organisation ou à la conduite du tirage peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché.

### **Restriction :**

Pour participer à ce tirage, il faut être âgé de 18 ans et plus.

Les gagnants doivent consentir à l'utilisation de leur nom à des fins publicitaires relatives à ce tirage, si les organisateurs le désirent.

### **Généralités :**

Les personnes qui participent au tirage reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement et acceptent de s'y conformer.

Les organisateurs du tirage et leurs partenaires n'assumeront aucune responsabilité de quelque nature que ce soit dans tous les cas où leur incapacité d'agir résulterait d'un fait ou d'une situation hors de leur contrôle.

Les membres du comité organisateur du tirage ne sont pas responsables:

- des billets de tirage perdus, volés, retardés, détruits ou illisibles, incomplets ou mal complétés.
- de la perte, du vol ou de la mauvaise utilisation d'un prix.
- de tout dommage matériel, préjudice corporel ou conséquence qui est attribuable d'une façon quelconque à ce tirage ou ce prix.

**Garantie :**

Toute personne gagnante reconnaît que la seule garantie applicable au prix est la garantie habituelle du fabricant ou fabricant et que la prestation des services liés à la livraison du prix est l'entière responsabilité du fabricant, du concessionnaire désigné, du détaillant ou du fournisseur. Afin d'être déclarée gagnante, et préalablement à l'obtention de son prix, toute personne gagnante s'engage à signer une déclaration à cet effet.

RACJ N° **À venir**